Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Orléans-Tours
direction des services départementaux de l'éducation nationale Indre

ANNEXE n° 8

ZONES GEOGRAPHIQUES

POUR LA 1ère PHASE DU MOUVEMENT

Les enseignants pourront être nommés uniquement sur les postes d'adjoints élémentaires et maternelles, les directions une classe et les emplois fractionnés (base 0,5), qui seront complétés lors des phases suivantes.

Le vœu géographique permet d'obtenir une nomination dans une zone donnée. Chaque zone est composée d'un certain nombre de communes avec écoles (carte des zones au verso)

Le vœu zone ne peut porter que sur deux types de poste :
- enseignant classe maternelle (ECMA)
- enseignant classe élémentaire (ECEL)

Pour formuler ce type de vœux, le candidat doit déterminer :
- la zone sur laquelle il souhaite être nommé;
- la nature du poste qu'il souhaite occuper.

Le mouvement obéissant à des règles départementales, il est fortement recommandé à chaque enseignant de réfléchir à l'intérêt du vœu zone en fonction de ces données.

Situation des personnels devant obligatoirement participer au mouvement :

Ils doivent impérativement solliciter au moins 1 zone géographique, sachant qu'une zone peut comprendre deux vœux (ECEL et ECMA)**.**

POUR LES PHASES COMPLEMENTAIRES DU MOUVEMENT

Les enseignants seront nommés prioritairement, sur **tout type de poste** inclus dans les zones demandées, en fonction des postes restant à pourvoir, puis sur **tout poste du département**, d'où l'intérêt pour les candidats de solliciter plusieurs zones.